

A photograph of a double rainbow arching across a cloudy sky. The primary rainbow is on the left, and a secondary, fainter one is on the right. Below the rainbows, there are trees with autumn foliage, a stone wall, and a building with a dark corrugated metal roof. The foreground is a paved area with scattered leaves.

Saint Germain-Infos

Décembre 2022

N° 48

SOMMAIRE

En couverture : après l'orage du 20.10.2022

P 2 : Nos nouvelles centenaires

P 3 : Editorial

P 4 : Réunions du Conseil Municipal

P 5 : Tarifs pour 2023

P 6 : les dossiers en cours - construction de cinq logements locatifs par Orne-Habitat et Maison d'Assistants Maternelles

P 7 : l'éclairage du terrain de foot - l'acquisition de la parcelle D n° 279

P 8 : Economie à tous les étages et circuits courts

P 9 : Sur place ou à emporter ... Pôle santé

P 10 : Allo les Pompiers ! La Fête de l'école

P 11 : La Fête de la musique

P 12 et 13 : le comice

P 14 : Le vide-grenier, les commémorations et le marché de Noël

P 15 : Panneau Pocket

P 16 : Générations mouvement

P 17 : Don à la coopérative scolaire

Des ateliers créatifs à l'école

P 18 : A.P.E.

Association Sportive Germinoise

P 19 : Etat-Civil

Horaires de la mairie

P 20 : Les nouvelles consignes de tri

Date à retenir

Nos nouvelles centenaires à l'honneur

Accompagnée de Jean-Fred Crouzillard, premier adjoint, Danièle Mary, maire, s'est rendue au mois d'août au domicile de Madame Georgette Cochereau pour lui souhaiter un joyeux anniversaire à l'occasion de ses 100 ans.

Née à La Chapelle du Bois, le 16 août 1922, Georgette Amiot est allée

à l'école de sa commune jusqu'à l'âge de 14 ans où elle a obtenu son certificat d'études primaires. Elle travaille alors à l'entreprise de battage et à la ferme tenue par ses parents. Elle se marie le 19 juin 1943 avec Pierre Cochereau et le jeune couple s'installe à la Coquerie avec les parents Cochereau. C'est en 1947, lorsque leurs parents en retraite se retireront au Patis Chaud sur Gémages que Pierre et Georgette deviendront eux-mêmes exploitants à la ferme de la Coquerie. De leur union sont nés Pierrette en 1947, Gérard en 1950 et Liliane en 1951.

Entourée de ses trois enfants, de ses trois petites-filles et 6 arrières petits-enfants de 8 à 16 ans (trois garçons et trois filles), Georgette vit une paisible retraite dans la maison qu'elle et son mari ont fait construire en 1983 à la sortie du village.



En présence d'Alain Gropsiron, second adjoint, le maire a offert au nom de la commune une composition florale à Madame Marguerite Boucan à l'occasion de son centenaire. Née le 6 décembre 1922 à Gémages, Marguerite Lanier, arrivée sur notre commune à l'âge de 3 ans, ne l'a plus quittée. Mariée le 29 décembre 1945 à Alphonse Boucan, elle aura un fils en 1954 : Jean-Pierre.

Installée dans son appartement Place

Pierre Veau en 1983, Mme Boucan a plaisir à recevoir la visite de ses trois petits-enfants et six arrières petits-enfants.

Mme Boucan a fait toute sa carrière en qualité d'agent communal à Saint Germain de la Coudre. Embauchée par M. Bataille, maire, le 1er octobre 1949 en qualité de femme de ménage, sa titularisation intervint le 1er janvier 1967. Elle fut admise à la retraite le 1er septembre 1987. Elle se souvient bien qu'elle commençait sa journée par « allumer 7 feux ». Imaginez-vous aujourd'hui l'arrivée des écoliers dans une pièce froide alors qu'ils avaient parcourus pour certains de 4 à 5 kms à pied pour se rendre à l'école ... plus ou moins bien chaussés !

Toutes nos félicitations Mesdames ! Toute l'équipe municipale vous souhaite de franchir encore de nombreuses années en bonne santé.

Et encore, un grand merci pour le bon accueil et les bons moments que nous avons passés ensemble en ce jour anniversaire.

Danièle Mary

Éditorial

Madame, Monsieur, Chers lecteurs,

Nous voilà déjà à la veille de Noël ! Période à laquelle nous tenterons tous d'oublier pendant quelques heures, quelques jours les soucis du quotidien. Nous éviterons alors d'aborder les sujets qui nous tracassent (guerre en Europe, covid 19, budgets resserrés, hausses des prix, ...) pour laisser place à la joie de se retrouver en famille ou entre amis quand cela est possible.

Il est plus que jamais nécessaire d'être solidaire et attentif à ce qui nous entoure. La gestion de notre commune n'échappe pas à la nécessité d'être toujours plus rigoureuse. Pour contenir les dépenses, diverses décisions ont été prises, nous vous les relations dans ce nouveau bulletin. Elles concernent d'abord l'éclairage public, la baisse du chauffage dans les bâtiments publics mais aussi les frais de personnel en choisissant de ne pas remplacer dans l'immédiat René Beaufils, agent communal parti en retraite le 30 novembre dernier, qui a refusé tout pot de départ, souhaitant quitter son emploi « sur la pointe des pieds » selon son expression.

Dans quelques semaines, quand toutes les écritures de fin d'année seront enregistrées, le bilan financier 2022 sera particulièrement étudié notamment les articles correspondant aux énergies, aux assurances, ... Le conseil municipal a majoré faiblement les tarifs communaux pour 2023, il espère qu'il ne lui sera pas nécessaire d'augmenter la fiscalité locale mais aujourd'hui rien n'est certain, c'est le seul levier qu'il possède désormais pour accroître les ressources de la commune.

*Nous souhaitons conserver une perspective optimiste car se morfondre n'arrange rien ! Restons prudents, profitons de ces moments conviviaux de fin d'année et retrouvons-nous tous (habitants et résidents secondaires) dans la bonne humeur le **7 janvier 2023 à 16 heures**, à la salle des fêtes de Saint-Germain-de-la-Coudre, Place Louis Géhan, pour fêter ensemble cette nouvelle année.*

Avec une pensée particulière aux personnes isolées ou malades, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !

Danièle MARY,

Maire de Saint-Germain-de-la-Coudre



**B
O
N
N
E

A
N
N
E
E

2
0
2
3**

* pouvoir à	27 Juin	23 Septembre	07 Octobre	19 Octobre	21 Novembre	12 Décembre
Danièle Mary	X	X	X	X	X	X
Jean-Fred Cruzillard	X	X	*M. Boulay	X	X	X
Alain Grospron	X	*M. Boulay	X	X	X	X
Thomas Joubert	Absent	*J-F. Cruzillard	*D. Mary	X	X	Excusé
Christine La Louze	X	X	X	X	*D. Mary	X
Philippe Roussel	*P. Renou	X	X	*D. Mary	X	*D. Mary
Martine Boulay	X	X	X	X	X	X
Patricia Guérin	X	Excusée	*A. Gropiron	X	X	X
Kévin Fouquet	Absent	Absent	Absent	Absent	Absent	Absent
Michaël Pfeuffer	Absent	X	X	X	X	X
Michel Mary	X	X	X	X	X	X
Frédérique Paga-Guerra	X	X	X	*M. Mary	X	*J-F. Cruzillard
Isabelle Amato	X	*M. Mary	*M. Mary	*A. Gropiron	X	Excusée
Pauline Renou	X	*C. La Louze	*P. Roussel	X	*M. Mary	X
Sandrine Poitrimol	Absente	X	Excusée	Excusée	X	X

Délibérations majeures

27 Juin 2022

- Délibération sur la publicité des actes administratifs communaux.
- Informations sur la préparation du comice.

23 Septembre 2022

- Assainissement : Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement pour 2021.
- Informations sur la réforme de la taxe d'aménagement.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
- Décisions modificatives budgétaires.

07 Octobre 2022

- Nouvelle demande de subvention à la Fédération Française de Football pour la transformation de l'éclairage du terrain.
- Informations sur l'avancement du projet Orne habitat et sur divers projets communaux.

19 Octobre 2022

- Création d'une servitude temporaire pour passage d'une canalisation d'eau potable au profit de Mme Hameau dans la parcelle cadastrée D 279 en cours d'acquisition par la commune.

- Attribution d'un bon de fin d'année de 20 € à faire valoir dans les commerces du village avant le 31 décembre 2022 à toute personne âgée d'au moins 65 ans dans l'année, inscrite sur la liste électorale et résidente à titre principal dans la commune.

21 Novembre 2022

- Commune : décision modificative budgétaire n°3
- Sollicitation du fonds de concours (3 000 €) attribué aux communes de moins de 800 habitants (population municipale) par la Communauté de Communes pour la réalisation des travaux d'effacement de réseaux et de passage en leds de l'éclairage public des routes de Bellou et d'Appenai.
- Examen et approbation du rapport n° 5 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées à la CdC (CLECT).
- Tarifs 2023.
- Habilitation donnée au maire pour la signature d'une convention locale avec Orange pour la mise en souterrain des réseaux aériens pour le secteur du clos Pilet et de Chateauroux (poteaux électriques aux fondations apparentes).

12 Décembre 2022

- Actualisation du marché voirie et réseaux pour le lotissement Route de Bellou.



Les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023 ...

• **Location salle des fêtes**

60 € pour une demi-journée (réunion, sans utilisation cuisine)
 180 € pour une journée.
 270 € pour 2 jours consécutifs.
 330 € pour 3 jours consécutifs.
 Electricité et chauffage gaz en sus.



• **Location de matériels**

Plateaux en bois et tréteaux 3.50 m x 0.90 ou 3.30 x 0.70 : 5,00 € l'unité.
 Plateaux (2 m x 0.90) : 3,50 € l'unité.
 Table + 4 chaises : 3,50 € le lot.
 Chaise : 0,50 € l'unité.



• **Restauration scolaire** tarifs appliqués depuis le 1er mai 2022

Repas régulier (selon quotient familial) :

1ère tranche (de 0 à 699 €) : 0,80 €. (*)
 2ème tranche (de 700 à 1 299 €) : 1,00 €. (*)
 3ème tranche (égale et supérieure à 1 300 €) : 3,25 €
 Adultes : 5,00 €.

(*) Pour tout repas facturé à ce tarif, l'Etat verse une contribution de 3 €/repas à la commune. Durée de la convention : 01/05/2022-30/04/2025

Repas « exceptionnel » : 3,75 € enfant ; 5,50 € adulte.



• **Cimetière communal**

Concessions selon la durée :

15 ans : 150 €.
 30 ans : 250 €.
 50 ans : 350 €.

Case columbarium :

15 ans : 450 €.
 30 ans : 800 €.



Emplacement pour pose d'une cavurne :

15 ans : 50 €.
 30 ans : 100 €.
 50 ans : 150 €.

• **Photocopies**

Copie A4 noir & blanc : 0,30 €
 Copie A4 couleurs : 0,60 €
 Copie A3 noir & blanc : 0,60 €
 Copie A3 couleurs : 1,00 €



Subvention
DETR
47 994 €



La construction de 5 logements locatifs par Orne habitat

En décembre 2021, nous vous présentions l'avant-projet relatif à ce nouveau programme immobilier présenté par Orne Habitat sur notre commune. A l'époque, nous envisagions un démarrage des constructions ce printemps dernier avec une livraison des logements à l'automne 2022. La phase administrative avait bien débuté puisque le permis de construire a été délivré le 27 août 2021 et que la commune en charge de la viabilisation des terrains (amenée des différents réseaux) avait confié la maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture RJA de Saint Quentin de Blavou, mieux disant lors de la consultation. Nous pensions alors que la coïncidence d'avoir le même architecte pour les deux maîtrises d'ouvrage ne pouvait que favoriser le bon déroulement de ce programme.

Le 24 janvier 2022, le conseil municipal attribuait le marché de voirie et réseaux divers à l'entreprise SNOT pour un montant de 141 140.25 € HT. Les travaux auraient pu commencer dès le printemps si l'architecte avait honoré la mission confiée par la commune. Une première mise en demeure a été effectuée le 29 mars 2022. De son côté, Orne Habitat a également rencontré de nombreuses difficultés avec ce même cabinet désormais installé à Alençon. Face au non-respect des obligations professionnelles du maître d'œuvre, Orne Habitat a résilié le contrat de 19 septembre 2022 et a relancé une consultation pour le recrutement d'un nouvel architecte. De son côté, la commune après une seconde mise en demeure notifiée le 15 septembre 2022 et la saisine du conseil de l'ordre des architectes, a résilié le contrat le 24 octobre dernier.

La notification du marché à l'entreprise SNOT étant intervenue le 21 février 2022, il sera nécessaire d'actualiser le coût du marché.

Du fait de cette carence de la maîtrise d'œuvre, la commune a sollicité le cabinet Hermand, géomètre, pour la réalisation de l'implantation de la voirie et des réseaux. (coût : 3 310 € HT). Le bornage périmétrique de la parcelle a été effectué le 7 décembre dernier en présence d'un représentant du département et des voisins.

L'entreprise adjudicataire devrait pouvoir démarrer ce chantier en début d'année 2023 si les conditions météorologiques le permettent.

Une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux a été accordée à la commune pour ce projet.

La Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)

Depuis l'acquisition par la commune du logement situé au 5 avenue de la République en début d'année, plusieurs modifications ont été apportées pour la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles. Il reste encore des travaux avant l'ouverture souhaitée au printemps 2023. Notamment le changement d'un escalier qui n'était pas aux normes et la création d'une salle d'eau à l'étage. L'entreprise Perche-Couverture est en cours d'intervention pour le remplacement d'une fenêtre de toit, la vérification de toutes les huisseries et la réparation d'un chevron de rive.

De son côté l'équipe, emmenée par Emmanuelle Joubert et Emilie Roussel, peaufine son projet d'accueil, étape indispensable avant une validation par la PMI d'Alençon. Les deux saint-germinoises seront prochainement rejointes par deux autres assistantes maternelles tandis que plusieurs familles ont déjà manifesté leur intérêt pour ce nouveau service sur la commune.

M. Alain Grospron, adjoint au maire, très investi dans l'aménagement de ce bâtiment en est vivement remercié.



Ce nouvel accès par la cour permettra d'accueillir les bambins en toute sécurité.



La fermeture
de la
mezzanine
permet la
création
d'une 3ème
chambre



Modification de l'éclairage au terrain de foot

Le foot est arrivé dans notre commune dès 1948-1949 grâce à M. Frezon, instituteur ; à l'époque, les joueurs se rencontraient sur un terrain au lieudit Chauvigné.

Avec l'implantation de Technigraphic, le foot s'est affirmé dans les années 1975. Les joueurs s'entraînaient près de la Georgeassière, non loin de l'imprimerie. Ils ne tardèrent pas à se constituer en amicale. Devant cet enthousiasme, le Conseil Municipal décidait le 14 sept 1977 d'acheter en bordure de la Coudre deux terrains qui allaient devenir pour partie le stade que nous connaissons. Disposant d'un terrain drainé en 1978, engazonné en 1979, puis doté de vestiaires douches en 1981, d'une main courante, d'installations de buts, d'abris de touche, les footballeurs amateurs furent ravis en 2008 de pouvoir s'entraîner le soir grâce à un éclairage provenant de cinq mats équipés chacun de deux lampes de 1000 watts. Ce dernier investissement avait bénéficié d'une subvention de 50 % du montant de la dépense. Au fil des années, cet éclairage fut également très apprécié lors de diverses manifestations organisées par le comité des fêtes telles que les célèbres brocantes vide-greniers du 3ème dimanche d'octobre, ou encore le comice de 2011. Ce terrain, régulièrement entretenu par les agents municipaux, a été foulé par de nombreux joueurs : débutants, poussins, équipes féminines, benjamins ... mais aussi des équipes loisirs ...

Après plusieurs incidents et pannes récurrentes, le conseil municipal a souhaité remplacer ces lampes très énergivores par des ampoules LED. Fin 2020, le conseil municipal validait le devis et sollicitait une subvention de 25 % auprès de la Fédération Française de Foot. Le dossier ne reçut pas de réponse. En 2021, une nouvelle demande fut présentée dans les mêmes conditions. Là encore, sans réponse car les instances ne se sont pas réunies. La question s'est posée de poursuivre ou non cet investissement vu notamment la conjoncture.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de représenter une nouvelle demande en 2022 en s'engageant à ne faire les travaux que si une subvention était obtenue. Aux dernières informations, la commune pourrait bénéficier d'un soutien financier de 30 %. Le nouveau dossier est désormais entre les mains du District. Restons optimistes et permettons dès que les conditions seront redevenues meilleures à nos équipes de pouvoir à nouveau disposer d'un équipement moins gourmand en énergie et donc moins coûteux. Dès que les travaux seront effectués, un règlement interne devra être mis en place avant toute utilisation.

L'acquisition de la parcelle D n° 279

Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en 2013, une réflexion approfondie avait été menée sur les besoins de développement urbain de la commune à l'échelle des 10/15 années suivantes. Plusieurs terrains situés dans le village ou à ses abords immédiats avaient fait l'objet de classement en zone I AU : zones à urbaniser avec pour chacune une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Début 2014, le conseil municipal instaurait un Droit de Préemption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines existantes ou à urbaniser inscrites au PLU.

La parcelle D n° 279 située rue du Clos fût référencée à ce titre notamment pour la construction de nouvelles habitations accessibles aux personnes plus âgées désirant se rapprocher des commerces du village et disposer d'un logement adapté à leurs besoins spécifiques.



En juin 2021, une demande de certificat d'urbanisme informationnel fût enregistrée en mairie. Quelques semaines plus tard, une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) parvenait au secrétariat portant sur la parcelle inscrite au PLU mais aussi sur l'immeuble sis 6 Place Saint Nicolas et son jardin attenant. Disposant d'un mois pour répondre à cette DIA, le conseil municipal n'avait d'autre choix que de préempter sur l'ensemble de la propriété. Ce qu'il décida le 13 juillet 2021. Un recours intervint au Tribunal Administratif et différents mémoires en requête et en réponse furent déposés à la juridiction. Puis, par l'intermédiaire des avocats respectifs, une possibilité de négociation amiable se présenta entre les parties qui aboutira le 19 octobre dernier à la signature en l'étude de Me Lambert, notaire à Val-au-Perche d'un compromis de vente au profit de la commune de la parcelle D n° 279 au prix de 28 000 €.

Préalablement à la signature définitive, la commune s'est engagée à créer une servitude de passage d'une canalisation d'eau au profit du vendeur dont la propriété est aujourd'hui alimentée par un branchement situé dans la parcelle vendue. De même, un bornage périmétrique aux frais partagés a été effectué le 7 décembre dernier. Ces préalables établis, la commune devrait devenir prochainement propriétaire de la dite parcelle. Il conviendra alors au conseil municipal d'entrer en phase de réflexion pour définir plus précisément le plan d'aménagement de cette parcelle.

Economie à tous les étages

Le plan de sobriété énergétique a été annoncé par le gouvernement le 6 octobre. Il prévoit une réduction de 10 % de la consommation d'énergie d'ici 2024. Localement cela se traduit déjà par plusieurs mesures, notamment sur l'éclairage public. A Saint Germain de la Coudre, il est déclenché un quart d'heure plus tard le matin - à 7 heures - et il est coupé à 21 heures au lieu de 22 heures 30. Les illuminations de Noël raccordées sur les mâts d'éclairage public s'allument sur les mêmes plages horaires, à l'exception de l'éclairage du parking de la salle des fêtes qui fonctionne grâce à un panneau solaire installé en 2021 pour 4 325 €HT. Un équipement nécessaire pour accompagner les sorties tardives de la salle des fêtes mais aussi situé à un point de regroupement des transports publics scolaires. Son intensité lumineuse a été paramétrée en fonction de la fréquentation. Par ailleurs, les points d'éclairage de la rue Germaine de Courson sont désormais équipés de lampes LED, moins énergivores. Coût de l'opération : 5 104 €H.T.

Circuits courts au restaurant scolaire



Depuis la rentrée de septembre dernier, il y a du nouveau dans les assiettes des enfants qui déjeunent à la cantine de l'école des Cormiers. Une partie de l'approvisionnement en fruits et légumes est désormais assurée par deux maraîchers de la commune : Les Jardins des Petites Courbes, une micro ferme biologique installée depuis 2019, et l'exploitation en agriculture raisonnée de M. et Mme Happe. Grâce à la mise en place de ces circuits courts, les enfants peuvent manger des produits frais cultivés localement. Une démarche qui va dans le sens de la Loi EGALIM dont l'entrée en vigueur sera effective au 1er janvier prochain. Elle prévoit que les repas servis dans les restaurants collectifs devront comporter au moins 80 % de produits correspondant aux exigences des circuits courts et 50 % devront répondre aux exigences du bio.



Le Garden va changer de nom ! Sur place ou à emporter ?

Dans les locaux de l'ancien "Le Garden"., un nouveau commerce verra bientôt le jour rue de la Coudre. La Pizzeria **Allo Pizza 61** s'y installera. Housse et Céline, arrivés sur la commune en 2020, ont engagé la rénovation de la boutique et de ses équipements il y a plusieurs mois. Housse est notamment fier de son four à pizza qu'il a créé de toutes pièces. Les premières Margherita et autres Reine devraient en sortir dans le courant du mois de janvier. Ce nouveau point de restauration proposera aussi une carte de sandwiches, tacos, hamburgers, paninis, et frites maison. Housse et Céline promettent l'utilisation de 90 % de produits frais, avec une priorité pour la production locale, et des pâtes à pizza façonnées traditionnellement. Un pied de nez aux nombreuses bornes automatiques qui voient le jour un peu partout dans les villages. Une salle à l'étage offrira une quinzaine de places assises, et un service de livraison sera aussi assuré à 15 minutes à la ronde. Ouverture tous les jours, sauf le mercredi, midi et soir jusqu'à 23 heures.



Pôle santé

En 2015, le conseil communautaire de la CdC du Val d'Huisne intégrait dans ses compétences « Etude, réalisation, entretien et fonctionnement du Pôle Santé Libéral et Ambulatoire multisites, situé sur les communes de Ceton, St Germain de la Coudre et du Theil sur Huisne, visant au maintien et au développement équitable de la présence de professionnels de santé sur son territoire ».

Repris dans les statuts de la CdC des Collines du Perche Normand lors de sa création en 2017, la mise en oeuvre de ce projet s'est concrétisée par la construction d'un pôle santé à Val-au-Perche, puis à Ceton, et à Berd'Huis, commune rattachée à ce programme de PSLA pour les soutiens financiers avec remboursement de la CdC compétente. Il ne reste plus qu'à réaliser le pôle de Saint Germain de la Coudre sur le terrain situé près de la salle des fêtes, cédé par la commune à la CdC en 2020 pour la somme de 10 €. Le permis de construire ayant été délivré, des sondages de sol seront prochainement effectués. Ceux-ci conduiront le cabinet d'architecte Architriad de Mortagne-au-Perche à définir les fondations qui devront être choisies pour la construction programmée en 2023.

L'implantation du bâtiment a été effectuée le 7 décembre dernier. Nous espérons que le futur médecin que nous attendons toujours sera ravi de pouvoir participer à la concrétisation de ce projet financé par la Communauté de Communes. Nos recherches se poursuivent avec l'aide du Cabinet Laboraré, missionné par le Conseil Départemental.

Cette nouvelle construction agrémentée par des plantations sera en harmonie avec la salle des fêtes.



Allo les Pompiers ?*De nouvelles recrues Saint-Germinoises chez les sapeurs pompiers de Val au Perche !*

A l'occasion de la Sainte Barbe fêtée le samedi 10 décembre dernier, Danièle Mary a découvert que deux habitants de notre commune étaient engagés dans la défense incendie et secours aux personnes auprès de la caserne de Val-au-Perche.

Agé de 21 ans, Killian Dulompont a rejoint la compagnie des sapeurs pompiers volontaires de Val-au-Perche en septembre 2021.

Après une formation rapide et reconnue, le jeune homme a pu participer à diverses interventions. Le dernier module suivi au printemps 2022 "formation **incendie**" a permis à Killian d'être opérationnel sur une quinzaine de sortie en incendie. Aujourd'hui intérimaire, Killian souhaite intégrer la sécurité civile basée à Nogent le Rotrou en vue d'y développer une carrière militaire.



A 37 ans, Catherine Lawson est également recrutée. Elle a fait son intégration officielle le 16 décembre, journée où elle a reçu son paquetage. Elle commence dès lors un cursus de formation d'une durée totale de 22 jours échelonnés sur plusieurs semaines en divers modules.

La compagnie poursuit ses recrutements pour atteindre un effectif de 40 pompiers volontaires. N'hésitez pas à prendre des renseignements auprès du **Lieutenant Philippe PIGAL, Chef de centre au 06.48.33.46.83** et à vous engager, nous avons besoin de Vous !



De gauche à droite: Catherine Lawson, le lieutenant Philippe PIGAL, le lieutenant Jean-Christophe Gohon, chef de centre de Ceton et Killian Dulompont.

*Les évènements marquants de 2022**La Fête de l'école des Cormiers*

24 Juin 2022



La fête de la musique

Le 21 juin 2022, à l'occasion de la fête de la musique, notre commune a inauguré le "Kiosque à musique" qu'abrite le bâtiment bois, autrefois atelier de réparation automobile de Monsieur Michel Gâche.

Ce bâtiment rénové à l'identique fait dorénavant partie du petit patrimoine de notre commune et, comme son nom l'indique permettra l'organisation d'événements festifs avec possibilité d'accueillir les spectateurs en contre bas dans le pré qui borde la Coudre.

L'inauguration a été l'occasion de recevoir M. Julien MINICONI, sous-préfet de Mortagne-au-Perche, M. Thierry LIGER, président de la commission finances, représentant la Région Normandie, et M. Claude TRIANON, délégué pour la Fondation du patrimoine pour l'Orne.



Les subventions accordées par l'Etat (DETR 31 902.50 €) et la Région Normandie (19 142 €) ont représenté 80 % du financement de ce projet. La dépense réelle supportée par la commune s'est élevée à 12 760.96 €.

Après l'inauguration officielle par Danièle Mary et les autorités, une démonstration de tango argentin orchestrée par l'école de danse d'Isabelle Toulouse, installée dans la commune, et un intermède musical joué par Monsieur Toulouse ont mis les participants dans l'ambiance de la fête de la musique avant une collation offerte par la mairie dans le pré qui borde la Coudre. Les villageois se sont ensuite retrouvés sur la place Pierre Veau pour continuer la soirée avec un repas champêtre proposé par le comité des fêtes suivi par une soirée dansante.



Le Comice agricole : une tradition ancestrale



Le 10 juillet le village de Saint-Germain-de-la-Coudre a eu la charge d'organiser le traditionnel Comice agricole désormais intercantonal. Gageure que de relever ce défi après deux années rythmées par la pandémie de Covid 19.



Le travail a commencé dès novembre 2021 avec le recensement des actions à conduire et le recrutement de l'armée de volontaires qui a permis d'atteindre l'objectif le 10 juillet. Il est impossible de lister dans ce bulletin l'ensemble des actions que chacun a pu accomplir et encore moins de dresser l'inventaire de tous les bénévoles qui ont apporté leur pierre à l'édifice.



L'important est le résultat obtenu ce jour où petits et grands ont pu découvrir le monde rural, les traditions qui l'animent et les femmes et les hommes dont c'est le quotidien, parfois festif comme les jours de foire et de comice mais beaucoup plus souvent harassant comme les jours de canicule ou d'intempéries qui engendrent retards, déceptions, pertes mais pendant lesquels il ne faut rien lâcher et ne pas céder au désespoir.

Dès 6 heures du matin les organisateurs étaient en faction ! Après une rapide vérification de la signalisation routière, il fallait assurer l'accueil des exposants, orienter les placements et parallèlement gérer les parkings.

La messe en plein air avec la participation des trompes de chasse et la société philharmonique attira beaucoup de fidèles et de spectateurs. Il y avait autant de personnes en extérieur que sous le grand barnum prévu à cet effet.





La visite des officiels démarra vers 11 h 15. Plus de 400 plateaux repas, plus de 500 barquettes de frites et saucisses ou merguez furent servis sans compter la présence d'un food truck ... On estime à plus de 1 000 les repas consommés sur le terrain, les nombreux barnums et chaumières étaient constamment occupés même les installations réservées pour le soir.



Toute la journée les animations se sont succédées tant du côté des animaux avec jugements de bétails, présentation des veaux par de jeunes enfants, démonstration de chevaux, ... que sur le terrain : trompes de chasse, majorettes, danseurs percheros, animation "viens danser à Saint Germain" alors que la fête foraine battait son plein place Louis Géhan.



Dès 20 h 30 un repas sous chaumière regroupa 180 convives alors que des membres du comité des fêtes continuaient à servir saucisses et frites jusqu'au tir du feu d'artifice. Un vrai spectacle pyrotechnique qui a enchanté petits et grands.



Une brochure a été éditée à l'occasion de ce comice grâce au soutien des annonceurs. Elle contribue à faire connaître le travail de nos agriculteurs et les nouvelles orientations professionnelles. N'hésitez pas à la communiquer à vos connaissances, la vie de la campagne étant hélas de plus en plus méconnue. Bien que le comice soit passé, cette brochure demeure d'actualité et regroupe les adresses de nombreux artisans de notre secteur. Si vous souhaitez des exemplaires supplémentaires, ils vous seront remis gracieusement en mairie.

**Un grand MERCI
à tous les
bénévoles !**



Le vide-grenier d'octobre



Le 16 octobre, troisième dimanche du mois, fidèle à la tradition, la commune et son comité des fêtes ont organisé le vide-grenier qui a réuni de nombreux exposants et visiteurs. 980 ml de stands ont été répertoriés, soit la moitié de l'année précédente. Cette baisse de fréquentation que l'on peut attribuer à plusieurs facteurs comme la pénurie des carburants, la météo incertaine en début de journée et la tenue d'autres événements identiques à proximité, n'a pas entamé l'enthousiasme des organisateurs, la plupart avait aussi participé à la mise en place du comice en juillet.

Un record a toutefois été battu, celui du nombre de barquettes de frites confectionnées !

Les cérémonies commémoratives ... 8 mai et 11 novembre



La messe du 8 mai s'étant déroulée à Val-au-Perche, église du Theil-sur-Huisne, celle du 11 novembre dernier se tenait en notre commune selon une tradition mise en place par l'Abbé Géhan alors qu'il était curé de la paroisse. La suivante aura lieu à Ceton.

C'est selon ce rythme que les élus des communes se retrouvent ici ou là en compagnie des associations d'anciens combattants et de leurs porte-drapeaux. L'épisode Covid 19 et l'arrivée de nouveaux élus en 2020 ont quelque peu bouleversé ces habitudes : ce qui a eu pour conséquence de ne pas retrouver à notre grande déception ce 11 novembre les compagnies de pompiers de Val-au-Perche et de Ceton ni l'ensemble des porte-drapeaux comme nous y étions habitués une fois sur trois, devant le monument aux Morts de Saint-Germain-de-la-Coudre.

Une réunion de concertation s'est tenue le 7 décembre et les plannings sont de nouveau organisés pour plusieurs années. C'est donc désormais le 8 mai 2024 que les Pompiers et tous les porte-drapeaux seront présents sur notre commune, l'occasion, nous l'espérons, de faire connaissance avec de nouveaux porte-drapeaux. N'hésitez pas à vous faire connaître si vous êtes intéressé.

Le marché de Noël

A l'initiative du nouveau bureau de l'APE le marché de Noël s'est tenu à la salle des fêtes le dimanche 11 décembre dernier.

L'ASG y participait ainsi que quelques exposants.



Pour suivre les actualités publiées par la mairie, en ligne, il existe une application :

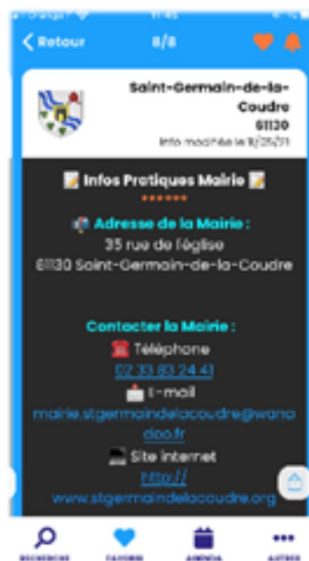
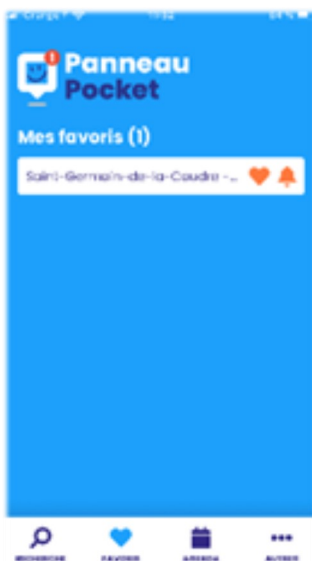


Panneau Pocket est une application totalement gratuite, disponible sur smartphone ou tablette, totalement gérée par la mairie.

Une fois l'application installée, vous pouvez rechercher votre commune et l'enregistrer dans les favoris - une alerte vous informera de toutes les informations publiées par la mairie (animations, coupures d'électricité, informations diverses, ...).

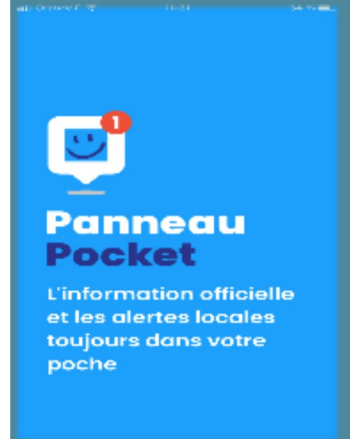
Vous pouvez à tout moment activer/désactiver les notifications de vos favoris sur l'application. Il suffit de cliquer sur la cloche dans l'onglet « mes favoris » pour ne plus recevoir de signal visuel/sonore de la part de ce favori.

En plus d'informations sur les activités en cours, sur les actions du SICTOM ou de la Communauté de Communes, vous aurez toujours sous la main les numéros utiles pour joindre la mairie.



Indélicatesse quand tu nous tiens...

Cet été, la vitre qui sert à protéger le dispositif de déclenchement de lutte contre l'incendie de la station service communale a été brisée. Cette ouverture a permis aux guêpes de s'installer dans le petit boîtier de commande ... S'il avait fallu intervenir en urgence, nul doute que les insectes auraient rendu l'intervention plus délicate.



Généralions Mouvement



En cette fin d'année rien de tel que de se retrouver tous ensemble autour d'une bonne table « restaurateur la Tête Noire » et d'un accordéoniste, Bruno Leblanc, pour partager un moment de convivialité. C'est ce que nous avons organisé le jeudi 8 décembre dernier avec 74 participants dont 3 ont été livrés à domicile pour cause Covid. De ce bel après-midi, nous en avons tous besoin.

C'est aussi un beau voyage que nous avons organisé avec le Canton le 20 septembre sur le thème « découverte Angevine » avec plusieurs visites et repas dégusté dans une grotte troglodyte, cette journée s'est terminée par une belle balade en bateau.

Le mois de novembre a débuté par un spectacle « Celtes de tous pays à Marmers », et le 20 novembre notre Loto a fait des heureux parmi la centaine de participants.

Ainsi l'association Généralions Mouvement de Saint-Germain-de-la-Coudre / Gémages a vécu une année 2022 avec de bons moments partagés avec les adhérents lors des réunions club du jeudi. Certains adhérents ont quitté le club pour cause de maladie ou décès et nous avons pour eux une pensée pleine de tendresse.

Le bureau de Généralions Mouvement est resté très actif et à nouveau nous tenons à remercier les généreux donateurs pour nous avoir réservé un chaleureux accueil lors de la vente de nos calendriers 2023 chez tous les St Germinois.

Merci à Madame Le Maire, Madame Danièle Mary et à ses conseillers municipaux qui nous ont renouvelé leur confiance en mettant à nouveau à notre disposition la salle des fêtes pour nos réunions de quinzaine.

C'est le jeudi 15 décembre que nous avons clos cette année 2022. Nous nous retrouverons le jeudi 12 janvier 2023 à 14 h à la salle des fêtes de Saint-Germain-de-la-Coudre pour notre Assemblée Générale, nous espérons y accueillir de nouveaux adhérents avec qui nous partagerons la galette des rois à l'heure du gouter.

UN TRES GRAND MERCI AUX MEMBRES DU BUREAU QUI M'ONT SI BIEN ACCOMPAGNEE CETTE ANNEE 2022, SI DIFFICILE POUR MOI.

Le bureau souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2023.

N'hésitez pas à nous rejoindre !

*La Présidente,
Monique Rothgangl*



Don pour l'école des Cormiers !

Ayant acté la décision de dissoudre l'association GVM (Gym Volontaire Détente), les anciens membres du bureau ont désigné la coopérative scolaire de l'école des Cormiers bénéficiaire de la somme restant sur leur compte soit 2 322,52 euros.

De gauche à droite, l'équipe enseignante Amandine Ringuenet, Méline Guillain-Lessieu Christine La Louze, Mme Véronique Perennec - secrétaire de GVD, Virginie Monneraud Napoly et Sébastien Le Borgne.

Autour d'un verre de l'amitié, les enseignants ont remercié chaleureusement Mmes Monneraud Napoly, Présidente, Fontaine, Vice-Présidente et Perennec.

L'équipe éducative travaille sur différents projets. Cette somme permet entre autres le financement d'un spectacle pour le Noël des enfants « Mirabelle et ses amis » et une sortie scolaire à Paris.

Animations poterie et vannerie pour tous les élèves de l'école ... Des ateliers créatifs

Chantal Trévidic est intervenue une demi-journée dans chaque classe et a proposé aux enfants des classes maternelle et CP un atelier « argile » avec la fabrication d'étoiles, de boules, de bonhommes de neige et de Père Noël.

Les poteries ont été longuement cuites dans un four spécial haute température puis peintes par les enfants.



Chantal Trévidic a également proposé un atelier vannerie aux élèves de CE et CM avec une fabrication d'étoiles et de sapins.

Les élèves ont passé un bon moment à la fabrication de nombreux objets qui pourront décorer les sapins des familles de Germain et d'ailleurs .



APE de l'école des Cormiers

L'assemblée générale de l'APE a eu lieu le 8 novembre 2022.

Un nouveau bureau a été constitué :

Présidente ; Mme LUREAU Nathalie, maman de Jade en Grande Section

Trésorière : Mme LESOURD Charlène, maman d'Axel en CE1 et de Anna en Grande Section.

Secrétaire : Mme ROUSSEL Émilie, maman d'Adam en CE1.

L'APE a tenu à mettre en avant Noël en proposant sa vente de sapins et son traditionnel marché de Noël qui s'est déroulé le dimanche 11 décembre 2022 à la salle des fêtes de notre commune.

Divers stands proposaient le traditionnel vin chaud et ses crêpes, les ventes de créations artisanales réalisées par les parents et les enfants ... Et l'arrivée du Père Noël fût le point d'orgue de cette manifestation ...

D'autres projets sont à l'étude comme la vente de galettes, un carnaval, la vente de bulbes, les chocolats de Pâques, la chasse aux œufs, la fête de fin d'année ...

L'argent récolté pendant ces diverses manifestations sert aux projets d'école, sorties scolaires ou achat de matériel.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui font vivre l'APE : les parents, les enfants, les bénévoles, l'école, la mairie, les associations, les commerçants ...

La survie de L'APE dépend de nous tous. L'ensemble du bureau vous souhaite de très joyeuses fêtes de fin d'année.

Association Sportive Germinoise

Déjà les fêtes de Noël qui approchent.

Nous avons eu la grande chance de pouvoir bénéficier d'un temps presque estival jusqu'à mi-novembre, seul l'entraînement du mercredi 16 novembre a dû être interrompu à cause de la pluie battante qui bien-sûr a commencé au début de l'entraînement des U9. Nous avons trouvé une solution pour contrer les aléas du temps hivernal, les jours de grand froid ou de pluie abondante, nous proposerons des jeux de société.

Cette nouvelle saison sportive sera destinée plus particulièrement aux U9 puisque nous avons une équipe de U15 à 7 que nous n'avons pas pu maintenir, le District ne nous ayant pas donné de date de matches pour cette catégorie. Les enfants comme les parents se sont découragés d'attendre, ce que nous déplorons car nous n'avons aucune influence sur cette partie de l'engagement. Nous les avons à maintes reprises relancés mais sans succès.

Le temps récupéré nous a permis de proposer des jeux : une croisière sur l'eau à Sablé sur Sarthe avec tirage au sort, un calendrier de l'avent d'une valeur de 179 euros dont il fallait trouver le montant, des chocolats de fin d'année en plus de notre tombola (brocante de Saint-Germain-de-la-Coudre) et marché de Noël qui eut lieu le 10 décembre au centre ville. Nous avons prévu d'autres animations pour les mois à venir. N'oubliez-pas de suivre notre page sur Facebook.

Nous remercions du fond du cœur tous ceux qui ont participé à ces actions qui permettent au club de continuer à exister et qui nous encouragent à poursuivre.

Nous souhaitons à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et vous adressons tous nos meilleurs vœux pour l'année à venir, qu'elle vous soit douce.

Et pour tous renseignements : Gérard Franqueville 06 89 47 17 38 ou sur le stade de Saint-Germain-de-la-Coudre le mercredi de 14h00 à 16h00 .



État - civil

Moments de joies

Nebojsa DUVEAU STEVIC
11 septembre 2022

Moïra BALY
26 octobre 2022

Louise BÉLIVIER
05 octobre 2022

Marceau MAILLET
04 novembre 2022

Tydji LE POURHIENNEC FERRAND
18 novembre 2022



Moments d'union

Paul GRANGER et Coralie RUEL
Mariés le 18 juin 2022

Oswald GIGAN et Sophie ROMET
Mariés le 18 juin 2022

Frédéric LÉBOULEUX et Séverine BAUDIN
Mariés le 02 juillet 2022

Philippe JARRIÉ et Isabelle ROGER
Mariés le 09 juillet 2022



Alexandre ARRIGHI et Patricia PINTO
Pacsés le 10 août 2022

Mathieu LESUEUR et Cassandra ROINSOLLE
Pacsés le 29 août 2022

Moments de tristesse

Gérard COCQ
76 ans
12 novembre 2022
Nogent-le-Rotrou (28)



Nouveaux horaires d'ouverture au public de la mairie au 1er janvier 2023

Lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Mardi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Mercredi (ouverture occasionnelle) de 9 h à 12 h

Jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

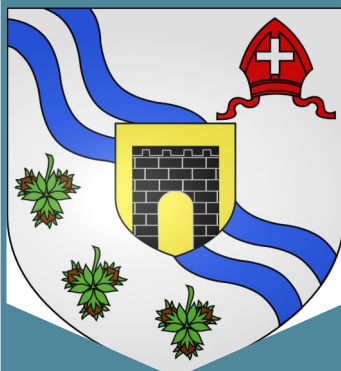
Vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

@ mairie.stgermaindelacoudre@wanadoo.fr

Pour obtenir un rendez-vous avec le maire ou avec l'un de ses adjoints, nous vous invitons à contacter le secrétariat de la mairie

 02 33 83 24 41





S. Sire

TIRÉ À
620 EXEMPLAIRES

DIRECTEUR DE LA
PUBLICATION
DANIÈLE MARY

COMITÉ
DE RÉDACTION
D. MARY
JF. CROUZILLARD
C. LA LOUZE
F. PAGA GUERRA
P. ROUSSEL
P. GUERIN

© D. MARY
J-F CROUZILLARD
P. ROUSSEL
B. HENRY
C. LA LOUZE



Du nouveau dans les consignes de tri des déchets

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT

À jeter dans votre poubelle ordinaire

Couche

Tous les emballages métalliques

Tous les papiers

Cartonnettes et briques alimentaires

Tous les emballages en plastique

C'est un emballage ? au tri !
Sans le laver, mais sans reste alimentaire !
En vrac, sans les emboîter !

NOUVEAU

NOUVEAU

Un doute, une question ? Appelez le 02 37 29 22 26
www.sictom-nogentlerotrou.fr

CIITEO

Depuis le mois de juillet 2022, les consignes de tri ont évolué. Il est désormais possible d'apporter dans les containers appropriés situés Place Louis Géhan tous les emballages tels que :

- Les petits sacs plastiques, les pots de yaourt, les barquettes en polystyrène, les tubes de dentifrice, les boîtes à œufs, toutes les bouteilles en plastique, ...
- Le papier et les barquettes, les emballages de médicaments vides et même les dosettes de café aluminium,
- Les bouteilles d'emballage des produits d'entretien SAUF les produits toxiques qui sont à apporter à la déchèterie.

Exceptions : les emballages en polystyrène dont les dimensions sont supérieures à 30x30x15cm et les sacs et films en plastique dont les dimensions sont supérieures à 60x60cm.

Ce qui reste à jeter dans les poubelles ordinaires (poubelles noires) :

- Les couches, les masques sanitaires, brosses à dents, éponges, couverts jetables.
- Les os et déchets carnés, la vaisselle (verres, assiettes, plats).
- Les serviettes en papier, les cartons humides (mais vous pouvez les composter).

Attention : à partir du 1er janvier 2023, il sera interdit de placer les bio déchets (déchets alimentaires, de plantes, etc...) dans la poubelle des déchets ordinaires, il faudra composter.

Pour vous aider, le SICTOM a publié un **DISQUE DU TRI** à apposer sur les réfrigérateurs. Venez chercher le vôtre à la mairie.

Rappel : le container pour les bouchons ne doit contenir **QUE** des bouchons en plastique ou en liège - pas de couvercle en métal ni aucun autre déchet.

Date à retenir pour 2023
à confirmer en fonction de la situation sanitaire

- 07 janvier : Vœux du Maire